



## CDiscount C Le Marché et le vendeur - silence!

Par **AntiCortix**, le **22/04/2015** à **15:43**

**BONJOUR marque de politesse**rnJ'ai retourné une téléphone 307€ pour une remboursement. Acheté vers CDiscount/C le Marché.rnrnMalgré avais contacté le SAV de CDiscount plusieurs fois par téléphone depuis le début du mois de Mars ( le 12/03, le19/03, le 24/03, le 27/03 et le 01/04), je n'ai toujours pas reçu mon remboursement. Cela fait cinq fois que j'ai discuté de ce problème et cinq fois que CDiscount m'a demander d'attendre 72 heures pour une réponse.rnrnJ'ai même envoyé à NYsalesUK, par la Poste et par le SAV messages, une courrier en Anglais. Silence totale.rnrnJ'ai envoyé une courrier à SAV CDdiscount le 3 avril. Silence totale.rnrnJe veux porte plaint en Angleterre "Small Claims Court" (frais moins cher qu'en France) contre un vendeur NYsalesUK. rnrnMais le nom 'NY Sales UK' n'existe pas sur les annuaires Britanniques, ni sur le registre des sociétés Anglaises ni sur aucun site officiel en Angleterre. Comment peut-on déposer plainte contre une société qui n'existe pas? rnrnL'adresse pour le retour que le vendeur m'as donné était: Monsieur Abraham xxxxxxxx., Il n'est pas listé dans aucun annuaire Britannique. En effet, c'est une maison privée et il peut dire je ne connais pas NYsalesUK et c'est terminé.rnrnSur la formulaire "demandes d'informations" que doit remplir toute entreprise souhaitant être "vendeur" sur le site de C Le Marché, Il demande certaines Informations administratives:rnN° immatriculation société :rnDoit correspondre au n° associé à la raison sociale (SIRET pour la France)rnN° TVA intracommunautaire:rnEst que je peux attaquer CDiscount/C le Marché? Et comment?  
**MERCI**

Par **moisse**, le **23/04/2015** à **10:59**

Bonjour, [citation]Je veux porte plaint en Angleterre "Small Claims Court" (frais moins cher qu'en France) contre un vendeur NYsalesUK. [/citation] Sachant qu'en France le dépôt de plainte ou la saisine d'un tribunal sont gratuites, on a du mal à percevoir cet aspect de la situation. A quel titre avez-vous demandé le retour ? Ensuite vous devez bien avoir une facture. Sinon pour un tel montant, vous ne risquez pas grand chose à attirer les 2 parties solidairement devant la juridiction de proximité du lieu de livraison.

Par **AntiCortix**, le **23/04/2015 à 11:17**

Bonjour et merci beaucoup pour votre réponse. Je n'ai jamais eu une facture mais j'ai la preuve de l'achat sur le site internet de CDiscount. C'est ma fille qui avait commandé le téléphone. Elle l'a retourné et a demandé le remboursement. La juridiction de proximité du lieu de livraison: est celle près de mon domicile? Pratiquement, comment je dépose plainte moi même? Henry

Par **moisse**, le **23/04/2015 à 11:22**

On ne dépose pas plainte, on se présente au greffe du tribunal d'instance qui est aussi celui de la juridiction de proximité et on demande le document de saisine.

Par **AntiCortix**, le **23/04/2015 à 11:35**

Encore merci, Henry